



Voisin brûle ses déchets plastiques

Par Pimka

Bonjour,

Notre voisin (pas que lui d'ailleurs) fait brûler ses déchets recyclables tous les soirs (principalement plastiques) dans son insert. Nous avons un point de collecte (3 possibles à moins de 500m...)

C'est irrespirable et nous sommes obligés de rentrer et fermer les fenêtres.

J'ai vu que des recours existent pour les déchets verts et ce types de déchets en extérieur mais là c'est à l'intérieur. La gendarmerie m'a dit que comme c'était chez eux, ils faisaient ce qu'ils voulaient. Cependant ils nous tuent avec leurs saletés.

Le maire ne veut rien entendre et j'aimerais le mettre en demeure pour qu'il agisse!

Quelles sont mes possibilités?

Merci de votre aide!

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si ni le maire ni les gendarmes ne veulent rien faire, il vous reste la préfecture.

L'ARS est compétente en matière de pollution.

MAis il serait utile de réunir des preuves et de vous plaindre à plusieurs.